Villenave Près Marsac Bulletin Municipal



Tous mes vœux

Je m'adresse en premier lieu à tous les habitants et leur souhaite une Bonne Année 2022. Bonne Santé surtout. Hélas l'épidémie de COVID 19 n'a pas disparu au contraire elle est plus que jamais active.

La France et l'Europe sont actuellement dans le pic de la $5^{\grave{e}me}$ vague dominée par le variant OMICRON qui est plus contagieux que le variant Delta avec des hausses de cas détectés et d'admissions dans les Hôpitaux. Sans aucun doute, la vaccination reste le rempart pour lutter contre les formes graves du variant sans oublier LES GESTES BARRIERES qu'il faut continuer à appliquer.

Enfin, je souhaite à toutes et tous des jours meilleurs grâce en partie à nos chercheurs et à une immunité collective.

Je tiens à remercier chaleureusement toute l'équipe municipale qui m'entoure et qui participe activement à la bonne marche de la vie communale, merci à vous tous pour votre dévouement et votre sérieux.

L'investissement prévu en 2021 (l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques) n'a pas pu être fait pour des raisons indépendantes de notre volonté, ils seront réalisés dès Janvier 2022. La deuxième tranche des travaux d'enfouissement sera faite, nous l'espérons, en 2023. Toutes les lignes aériennes seront donc enterrées ce qui nous mettra à l'abri des intempéries et autres phénomènes qui sont de plus en plus présents.

La Commune maitrise son budget et ses dépenses dans l'intérêt de tous. La seule dépense sur 2021 a été de s'équiper d'un défibrillateur externe qui est situé derrière la Mairie, le dernier emprunt qui avait été contracté s'est terminé en 2021 et il n'y en aura pas d'autres dans les années à venir. L'expression « Il ne faut pas avoir les yeux plus gros que le ventre » est de mise et le restera...... Vous trouverez dans les pages suivantes encore et toujours des rappels de civisme afin de respecter la tranquillité de tous et participer au bien vivre dans notre Commune. Quelques précisions aussi sur le changement des levées des ordures ménagères et l'approbation du PLUi qui a pour conséquence le traitement des autorisations du droit des sols par le Pays du Val d'Adour.

L'Année 2022 sera marquée par les élections : Présidentielles et Législatives. Pensez, pour ceux qui ne seraient pas inscrits, à vous inscrire avant le 4/03/2022.

Bonne lecture et je vous renouvelle mes vœux pour cette nouvelle année ainsi qu'à vos proches.

Thérèse PEYCERE



Réalisations 2021

Vous l'aurez constaté et comme mentionné en préambule, les travaux d'enfouissement n'ont pas eu lieu : report de quelques mois pour négocier l'enfouissement de la moyenne tension qui a été acté.

Les travaux devraient donc démarrer rapidement pour la 1ere tranche qui part de chez Mr Andiné jusqu'au croisement rue St Bruno et Chemin Lizeras.

Montant total des travaux 143 520€ dont 68 070€ incomberont à la commune.

Les projets

Suite de l'enfouissement des réseaux :

La 2eme tranche concernera ce même chemin et rue St Bruno, mais là rien n'est encore fixé au niveau des dates, 2023 sans doute. Coût des travaux estimés à 52 000€ dont 22 250€ pour la commune.

Des travaux sont aussi nécessaires et urgents

- Toiture de la mairie à reprendre suite à des infiltrations d'eau + travaux divers
- Pergola en bois devant la Mairie devenue dangereuse
- Réparation du réseau d'eau niveau cimetière et salle des fêtes : prévue courant février

Concernant la fibre, le calendrier prévoit le déploiement en 2023.

Ce n'est pas parce que les câbles seront passés que vous serez raccordés. Et ce n'est pas non plus automatique!

Vous devrez en faire la demande auprès de l'opérateur de votre choix.

Point Budget

Nous maintenons nos efforts à l'équilibre et le peu d'investissements sur ces 2 dernières années nous permet d'avoir de la trésorerie disponible.



Intercommunalité



ORDURES MENAGERES

A compter du 3 janvier 2022, la CCAM étendra l'expérimentation de la collecte tous les 15 jours sur toutes les communes du territoire hors centres-bourgs. Attention aux nouvelles dates de tournées ! L'information est diffusée dans le magazine de décembre avec le calendrier annuel.

Hélas, cela ne changera pas le montant de votre facture : elle sera sur la même base qu'actuellement : abonnement du bac + 12 levées. Les tarifs comprennent également tous les services dédiés au tri (bac jaune, bornes à verre / papier et déchetterie)

Pensez à sortir vos bacs la veille et non le matin même.

PLUI ET FORMALITES D'URBANISME

Le PLUI ayant été approuvé, la DDT n'instruira plus les demandes d'actes d'urbanismes.

La Commune a adhéré au service ADS (Autorisation des Droits du Sol) du Pays Val D'Adour.

Ainsi, pour toute demande de Certificat d'Urbanisme (CU), Permis de construire (PC), Demande Préalable (DP) et autre projet relevant de l'urbanisme, il faudra désormais utiliser le portail des autorisations d'urbanisme https://valdadour.geosphere.fr/quichet-unique

Plus aucun autre moyen de dépôt de dossier ne sera accepté. Il est bien entendu que vous pourrez être guidés sur cette nouvelle procédure lors des permanences de la Mairie.





Nous rappelons que tous les travaux de construction, abris de jardin (ou autre) de +5m2, véranda, pergola, façade, clôture, création ou modification d'une ouverture, ravalement de façades, etc... doivent <u>obligatoirement</u> faire l'objet d'une déclaration en mairie.

Tous ces renseignements, vous les retrouverez sur le portail mentionné cidessus

En images



Forêt

Toujours actifs, les étudiants du lycée Jean Monnet continuent les travaux de transplantation d'espèces. Les crues de l'Adour ne les découragent pas... et pourtant de nombreux dégâts sont encore constatés



Jeunes plants matérialisés avant...



et après la crue...

Un long fleuve pas si tranquille

Le 10 décembre 2021, l'Adour sortait de son lit et n'a pas épargné notre forêt et ses berges



Le chemin raviné



d'importants embâcles et des arbres en travers





La plantation de frênes : même les ronces n'ont pas survécu ; des tas de sable en surface

Et ces inondations ont eu des effets néfastes sur l'environnement : des déchets de toute nature, de toute taille, venant sans doute de déchetteries enfouies, se sont retrouvés accumulés sur les parcelles. Une journée citoyenne de nettoyage sera programmée.

Pour continuer dans les désastres environnementaux :

Des déchets ont été déposés par un entrepreneur sur la forêt communale de Tostat/Escondeaux. L'ONF en charge de la gestion de cette parcelle et les Maires de Villenave et Marsac ont déposé plainte auprès du Procureur de la République. Après enquête de la Gendarmerie, l'auteur des faits a été identifié, poursuivi et condamné à une forte amende + obligation d'enlever les déchets.





Si jamais l'envie vous venez... sachez que nous veillons

Et oui même là, c'est IMMONDE!





Je ne peux qu'exprimer mon ras le bol à travers ce bulletin, de l'indiscipline et de l'irrespect de certaines personnes. Attention, je n'accuse personne sachant que tout le monde a accès à ces bornes. C'est juste un constat et une prise de conscience que je veux partager ici.

C'est fort agréable de patauger dans de l'huile de cuisine ou de vidange et d'en avoir plein les chaussures puis plein la maison, vous ne croyez pas ? Tout comme dans les verres laissés au bas du container d'ailleurs...

Pour en terminer avec ces dépôts sachez que :

- Les déchetteries accueillent les huiles de vidanges et tout autre déchet
- L'huile alimentaire peut être jetée dans le bac à ordures ménagères conditionnée en récipient fermé : gardez la bouteille d'origine et transvasez puis jeter dans le bac
- ou, en très petite quantité, peut être incorporée au compost car riche en matière organiques
 Sophie, 1^{er} adjointe

Santé

Mme le Maire a, le 14 novembre, initié quelques personnes à l'utilisation du défibrillateur. Petit film, gestes RCP, l'essentiel était là et pour réconforter tout le monde, café et petits biscuits Merci Thérèse!

Il est cependant dommage que si peu de personnes ait participé à cette initiation. Une séance de rattrapage est possible. Inscrivez-vous auprès de la Mairie.

Le défibrillateur est recensé sur la base de données nationale des défibrillateurs automatisés externes (GeoDAE) permettant aux services d'urgence de localiser rapidement le DAE le plus proche.

En effet, à peine 1 citoyen sur 10 survit à un arrêt cardiaque faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne. Cette personne aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours et en relançant le cœur par un choc électrique (défibrillation) le temps que les secours interviennent. 40 000 à 50 000 arrêts cardiaques par an sont recensés. L'utilisation d'un DAE lors d'un arrêt cardiaque augmente de 40% les chances de survie.



Vie Communale



Depuis le 1^{er} février, Mme FILIPE Nathalie est la nouvelle secrétaire de Mairie. Elle l'est aussi sur les communes de Talazac, Sanous et Nouilhan.

La permanence a été modifiée au 1^{er} septembre et se tient à présent le jeudi de 14h30 à 18h00 en présence de Mme le Maire.



INSCRIPTIONS LISTES ELECTORALES: Pour voter lors de l'élection présidentielle, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au <u>2 mars (en ligne</u>

https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/listeselectorales-nouvelle-inscription

ou jusqu'au <u>4 mars</u> (par formulaire à imprimer *Cerfa n°* 12669*02)

ou sur place à la mairie







Ecole

14 enfants sont scolarisés au RPI

3 à Sarniguet

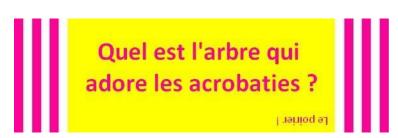
6 à Tostat

5 à Marsac

INSEE

Au recensement 2018, nous comptons 103 habitants

Et pour les enfants, petits et grands, la blagounette :





VOTRE EQUIPE MUNICIPALE

Thérèse PEYCÉRÉ (MAIRE)
Sophie VERGÈS (1ère Adjointe)
Yves DOUTRES (2ème Adjoint)
Patrice CANO (Conseiller)
Nathalie FAURE (Conseillère)
Christophe PELLEFIGUE (Conseiller)
Didier VIALADE (Conseiller)

Permanence le jeudi après-midi de 14h30 à 18h30

MAIRIE

12 bis rue St Bruno 65500 Villenave Près Marsac 05.62.31.12.12 m.villenavemarsac@wanadoo.fr

Et pensez au site internet : http://www.villenave-pres-marsac.fr

Bulletin Municipal n°7